



Compte-rendu de la Commission du 29 Avril 2020 Par visioconférence ou audioconférence

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Dominique GAUDRY
Membres : Christel ADORNI, Sylvain BACQUAERT

La séance est ouverte à 18h30
La séance est levée à 19h30

2 dossiers

1/ Monsieur LEMAIRE Gaël du club du Handball Hersin Coupigny (Dossier N° D570015D05)

Concerne : le match CO Wattrelosien HB – Handball Hersin Coupigny en Championnat +16 ans Prénational Masc. du 18/01/2020

Nom des arbitres : COQUIN Baptiste – FLAMEIN Yannis

Concerne : Joueur

Article : 19 R.D

Type de faute : Menace gestuelle sur joueur adverse, alors qu'il était disqualifié ce qui a provoqué un envahissement de terrain

Qualification de la faute : Manquement grave à la morale sportive

Sanction : 5 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 270€

2/ Madame VANECQ Marion du club des Handballeurs Auchellois (Dossier N° D570015D06)

Concerne : le match Entente EAL Abbeville Handball/ ASFB – Club des Handballeurs Auchellois en Championnat +16 ans Nationale 3 Fém. du 18/01/2020

Nom des arbitres : CLAPET Jérôme – MINETTE David

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3-D

Type de faute : Action particulièrement perfide et violente

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 90€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES